

Coettrieu (de)

Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1718)

Charles d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Charles Honorat Marie, fils de François de Coettrieu, seigneur de Kerguillai, et de Jeanne-Françoise d'Acigné, en vue de son admission parmi les pages de la grande écurie du roi, le 2 mai 1718 à Paris.

Bretagne, 2 mai 1718

Preuves de la noblesse de Charles-Honorat-Marie de Coettrieu, agréé pour être reçu page du roi dans sa Grande Écurie, sous le commandement de Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France.

D'argent à trois quintefeuilles de gueules, posées deux et une, et une tige de trois feuilles de sinople posée au cœur de l'écu. Casque.

[Charles] ¹ Honorat Marie de Coettrieu, 1699.

Extrait du régitre des batesmes de la paroisse de Tréglamus, evesché de Tréguier, portant que Charles-Honorat-Marie de Coettrieu, fils de messire François de Coettrieu, seigneur de Coettrieu et de Kerguillai, lieutenant des mareschaux de France, en Bretagne, et de dame Jeanne-Françoise d'Acigné, sa femme, naquit le 9^e et fut batisé le 13^e d'octobre de l'an 1699. Cet extrait délivré le 10^e d'avril de la présente année 1718. Signé Béguet, curé de la paroisse de Treglamus, et legalisé.

I^{er} degré, père et mère – [François de Coettrieu, [seigneur] de Kerguillai, [Jeanne]-Françoise d'Acigné, sa femme, 1689. *[D'her]mines à une fasse de gueules chargée de [trois] fleurs de lis d'or.*

Contract de mariage de messire François de Coettrieu, seigneur de la Motte, fils et héritier noble de messire Roland de Coettrieu, chef du nom et des armes de Coettrieu, et seigneur de Kerguillai, et de dame Françoise Etienne, sa femme, acordé le 3^e de décembre de l'an

1. La numérisation de la BNF a laissé quelques mots cachés dans la marge.

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits, Français 32136, no 20, folios 45-46.

■ Transcription : **Guillaume de Boudemange** en juin 2020.

■ Publication : www.tudchentil.org, janvier 2021.



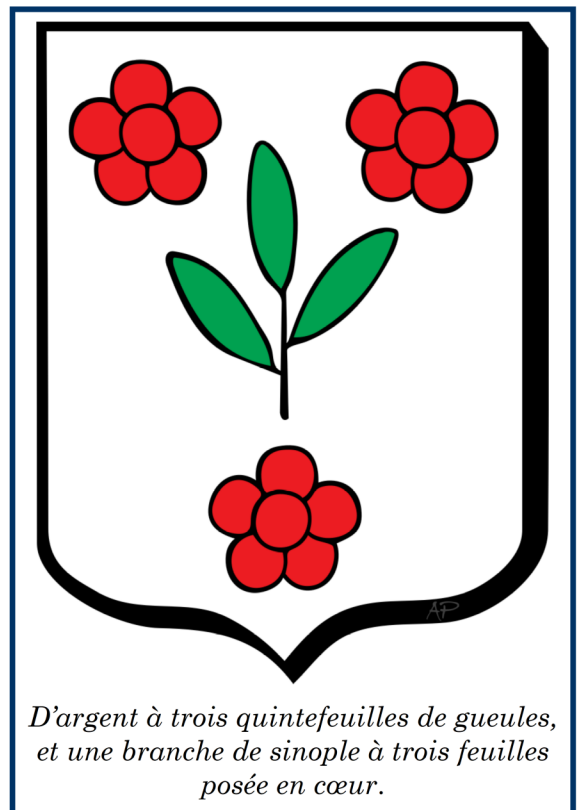
1689, avec demoiselle Jeanne-Françoise d'Acigné, fille de messire Charles d'Acigné, vivant chevalier, seigneur de Kernabat, et de dame Anne Boterel. Ce contract passé devant Hamon, notaire à Guingamp.

Emancipation de la personne de François de Coettrieu, écuyer, fils de Roland de Coettrieu, seigneur de Kerguillai, et de dame Françoise Etienne, sa femme, faite le 20^e de novembre de l'an 1670 par le sénéchal de la cour ducale de Guingamp. Cet acte signé Fallegan, greffier.

II^e degré, ayeul et ayeule – [Roland] de Coettrieu, seigneur de Kerguillai, [Fran]çoise Etienne, sa femme, 1647.

Contract de mariage de Roland de Coettrieu, écuyer, fils aîné et héritier principal et noble de noble homme Amauri de Coettrieu, et de demoiselle Isabeau Jégou, sa femme, seigneur et dame de Kerguillai, [folio 45v] de Saint Drien et de Kerlouayer etc., acordé le 15^e de novembre de l'an 1647, avec demoiselle Françoise Etienne, fille de noble homme François Etienne et de demoiselle Marie de Guingamp, seigneur et dame de Kerviziou etc. Ce contract passé devant Thébaut, notaire au lieu de Lesviais, évêché de Tréguier.

Arrest des commissaires de Bretagne rendu à Rennes le 18^e de decembre de l'an 1668, par lequel ils maintiennent Roland de Coettrieu, écuyer, sieur de Kerguillai, et François de Coettrieu, son fils, chef du nom et des armes de Coettrieu, dans leur noblesse d'ancienne extraction qu'ils avoient justifiée successivement depuis l'an 1413. Cet arrest signé Malescot.



III^e degré, bisayeul et bisayeule – Amauri de Coettrieu, seigneur de la Coettrieu, Isabeau Jégou, dame de la Villeneuve, sa femme, 1611.

Contract de mariage d'Amauri de Coettrieu, écuyer, seigneur de Coettrieu, fils aîné et héritier presomptif principal et noble de noble homme Vincent de Coettrieu, sieur de Kerguillai, acordé avec demoiselle Isabeau Jégou, dame de la Villeneuve, le 2^e de fevrier de l'an 1611. Ce contract passé devant Jégou, notaire de la cour royale de Tréguier.

Transaction sur la partage noble des biens de noble Vincent de Coettrieu, faite le 10^e de janvier de l'an 1633, entre Amauri de Coettrieu, seigneur de Kerguillai, son fils aîné et héritier principal et noble, et de demoiselle Constance de la Boissière, sa femme, et Henri de Coettrieu, son frère juvigneur, écuyer, seigneur des Cozports. Cet acte reçu par Ausquer, notaire à

Guingamp.

IV^e degré, trisayeul et trisayeule – Vincent de Coettrieu, seigneur de Kerderien, Constance de la Boessière, sa femme, 1582.

Contract de mariage de noble Vincent de Coettrieu, seigneur de Kerderien, acordé sous seings privés le 18^e de juillet de l'an 1582, avec demoiselle Constance de la Boessière, fille d'Henri de la Boessière, écuyer, seigneur de la Fontaine Platte, et de [folio 46] demoiselle Adélize Droniou. Ce contract signé des parties.

Inventaire des biens laissés par la mort de noble Vincent de Coettrieu, vivant seigneur de Kerderien, à nobles Vincent et Amauri de Coettrieu, ses enfans, fait par le procureur fiscal de la cour de Saint-Michel près Guingamp, le 24^e d'avril de l'an 1578 à la requeste de demoiselle Caterine de Sargez, leur mère. Cet acte signé de la Boessière, greffier.

Nous, Charles d'Hozier, écuyer, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge d'armes et garde de l'armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres nobles et militaires de Saint-Maurice, et de Saint-Lazare de Savoïe,

Certifions au Roi, et à Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, Grand Écuyer de France, que Charles-Honorat-Marie de Coettrieu a la noblesse nécessaire pour estre reçû au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Écurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le deuxième du mois d'avril de la presente année mile sept cent dix huit. Signé d'Hozier.

[Signé] d'Hozier